

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

072759140

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

072760882 072760890

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

072759116 072759124 072759132 072760759 072760767 072760783 072760791 072760866 072760874 072760924
072760932 072760940 072760957 072760965 072760999 072761005 072761013 273044119

Dentsply Lucitone 199 Powder

Dentsply Lucitone 199 Powder

Dentsply Sirona Pty Ltd

Code d'alerte de danger

Chemwatch: 4993-48
Version n° : 4.1.1.1

Date de publication : 01/11/2019
Date d'impression : 20/04/2020
S.GHS.AUS.EN

Fiche de données de sécurité selon les exigences WHS et ADG

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE, DE SA FORMULATION, DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur du produit

Nom du produit	Dentsply Lucitone 199 Powder
Synonymes	?
Autres moyens d'identification	Non disponible

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Dentier acrylique résine.
--------------------------------------	---------------------------

Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Nom de la société enregistrée	Dentsply Sirona Pty Ltd
Adresse	11-21 Gilby Road Mount Waverley VIC 3149 Australia
Téléphone	1300 55 29 29
Télécopieur	1300 55 31 31
Site Web	www.dentsplysirona.com.au
E-mail	clientservices@dentsplysirona.com

Numéro de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Dentsply Sirona Pty Ltd
Numéro de téléphone d'urgence : numéros	1300 55 29 29
Autre téléphone d'urgence numéros	Non disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

PRODUIT CHIMIQUE NON DANGEREUX. MARCHANDISES NON DANGEREUSES. Selon le Règlement WHS et le Code ADG.

COTES DE DANGER CHEMWATCH

	Min	Max	
Inflammabilité	1		0 = Minimaux
Toxicité	0		1 = Faible
Contact corporel	2	Modéré	
Réactivité	1		3 = Haute
Chronique	0		4 = Extrême

Programme des poisons	Sans objet
Classification [1]	Sans objet

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans objet
MENTION D'AVERTISSEMENT	SANS OBJET

Dentsply Lucitone 199 Powder

Mention(s) de danger

Sans objet

Déclaration de mise en garde Prévention

Sans objet

Déclaration de mise en garde Réponse

Sans objet

Déclaration de mise en garde Stockage

Sans objet

Déclaration de mise en garde Élimination

Sans objet

Suite de la page 1...

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

Substances

Voir section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

No CAS	%[Poids]	Nom
94-36-0	<0,2	<u>peroxyde de dibenzoyle</u>
13463-67-7	<0,05	<u>Dioxyde de titane</u>

SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers soins

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenez immédiatement les paupières écartées et rincez l'œil continuellement à l'eau courante. ▶ Assurez une irrigation complète de l'œil en gardant les paupières écartées et éloignées de l'œil et en déplaçant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. ▶ Continuez à rincer jusqu'à ce qu'il vous soit conseillé de vous arrêter au centre antipoison ou par un médecin, ou pendant au moins 15 minutes. Transporter à l'hôpital ou chez le médecin sans délai. ▶ Le retrait des lentilles de contact après une blessure aux yeux ne doit être effectué que par du personnel qualifié.
Contact avec la peau	En cas de contact avec la peau : ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, y compris les chaussures. Rincer la peau et les cheveux à l'eau courante (et au savon si disponible). ▶ Consulter un médecin en cas d'irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou de produits de combustion, éloigner de la zone contaminée. Allongez le patient. Garder au chaud et reposé. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui peuvent bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées, dans la mesure du possible, avant de commencer les procédures de premiers soins. ▶ Appliquez la respiration artificielle si vous ne respirez pas, de préférence avec un insufflateur à valve à la demande, un dispositif de masque à valve à ballon ou un masque de poche, selon la formation. Effectuez une CPR si nécessaire. ▶ Transport à l'hôpital ou chez le médecin.
Ingestion	▶ Pour obtenir des conseils, contactez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Un traitement hospitalier urgent sera probablement nécessaire. ▶ En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. ▶ En cas de vomissement, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté gauche (position tête en bas, si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et empêcher l'aspiration. Observez attentivement le patient. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne qui montre des signes de somnolence ou dont la conscience est réduite ; c'est-à-dire devenir inconscient. Donner de l'eau pour rincer la bouche, puis fournir du liquide lentement et autant que la victime peut boire confortablement. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez le médecin sans délai.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque la réglementation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers dus à la substance ou au mélange

Incompatibilité Incendie	▶ Éviter la contamination par des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-----------------------------	---

Conseils pour les pompiers

Lutte contre l'incendie	Alertez les pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger. Porter des vêtements de protection intégrale avec appareil respiratoire. Envisagez l'évacuation (ou protégez sur place). Utiliser l'eau distribuée sous forme de pulvérisation fine pour contrôler le feu et refroidir la zone adjacente.
-------------------------	--

Dentsply Lucitone 199 Powder

Danger d'incendie/d'explosion

Solide combustible qui brûle mais propage difficilement la flamme ; on estime que la plupart des poussières organiques sont combustibles (environ 70%) - selon les circonstances dans lesquelles se produit le processus de combustion, ces matériaux peuvent provoquer des incendies et / ou des explosions de poussière. Les poudres organiques, lorsqu'elles sont finement divisées sur une plage de concentrations quelle que soit la taille ou la forme des particules et en suspension dans l'air ou dans un autre milieu oxydant, peuvent former des mélanges air-poussière explosifs et entraîner un incendie ou une explosion de poussière (y compris des explosions secondaires).

Évitez de générer de la poussière, en particulier des nuages de poussière dans un espace confiné ou non ventilé, car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air et toute source d'inflammation, c'est-à-dire une flamme ou une étincelle, provoquera un incendie ou une explosion. Les nuages de poussière générés par le broyage fin du solide constituent un danger particulier ; les accumulations de poussière fine (420 microns ou moins) peuvent brûler rapidement et violemment si elles sont enflammées - les particules dépassant cette limite ne forment généralement pas de nuages de poussière inflammables ; une fois initiées, cependant, des particules plus grosses jusqu'à 1400 microns de diamètre contribueront à la propagation d'une explosion.

Les vapeurs ou brouillards organiques chauds sont capables d'une combustion spontanée soudaine lorsqu'ils sont mélangés à l'air, même à des températures inférieures à leurs températures d'auto-inflammation publiées.

La température d'inflammation diminue avec l'augmentation du volume de vapeur et des temps de contact vapeur/air et est influencée par les variations de pression. L'inflammation peut se produire dans des conditions de processus à température élevée, en particulier dans les processus exécutés sous vide soumis à une entrée soudaine d'air ou dans les processus exécutés à pression élevée, où une fuite soudaine de vapeurs ou de brouillards dans l'atmosphère se produit.

Les produits de combustion comprennent :
dioxyde de carbone (CO₂)

autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de
matières organiques. Peut émettre des fumées toxiques.

[A continué...](#)

	Peut émettre des fumées corrosives.
HAZCHEM	Sans objet

SECTION 6 PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir section 8

Précautions environnementales

Voir section 12

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petits déversements	Glissant lorsqu'il est renversé. ▸ Nettoyer les déversements immédiatement. ▸ Éviter de respirer la poussière et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Porter des vêtements de protection, des gants, des lunettes de sécurité et ▸ un respirateur anti-poussière. Utilisez des procédures de nettoyages à sec éviter de produire de la poussière.
Déversements majeurs	Glissant lorsqu'il est renversé. Dangers modérés. ▸ PRUDENCE : Informer le personnel de la zone. ▸ Alerter les services d'urgence et leur indiquer l'emplacement et la nature ▸ du danger. Contrôlez le contact personnel en portant des vêtements de protection.

Les conseils sur l'équipement de protection individuelle sont contenus dans la section 8 de la FDS.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Manipulation sans danger	▸ Éviter tout contact personnel, y compris l'inhalation. ▸ Porter des vêtements de protection lorsqu'un risque d'exposition se produit. Stocker à l'intérieur dans un endroit bien ventilé. ▸ Empêcher la concentration dans les creux et les puisards.
Autres informations	▸ Garder au sec. ▸ Conserver dans des conteneurs d'origine étiquetés. ▸ Conserver le conteneur scellé de manière sûre. ▸ Ne pas fumer, lumières nues ou sources d'inflammation.

Conditions pour un stockage sûr, y compris toutes les incompatibilités

Récipient approprié	▸ Polyéthylène ou conteneur polypropylène. ▸ Vérifier que tous les conteneurs sont clairement étiquetés et exempts de fuites.
Incompatibilité de stockage	Éviter les bases fortes, les amines, les alcalis. ▸ Éviter la réaction avec les agents oxydants

SECTION 8 MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

(OEL) DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Ingrédient	Nom de la substance	MPT	LECT	Crête	Remarques
Normes d'exposition de l'Australie	peroxyde de dibenzoyl	Peroxyde de benzoyl	5 mg/m3	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Normes d'exposition de l'Australie	Dioxyde de titane	Dioxyde de titane	10 mg/m3	Non disponible	Non disponible	(a) Cette valeur s'applique aux poussières inhalables ne contenant pas d'amiant et < 1 % de silice cristalline.

LIMITES D'URGENCE

Ingrédient	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
peroxyde de dibenzoyl	Peroxyde de benzoyl	15 mg/m3	1 200 mg/m3	7 000 mg/m3
Dioxyde de titane	Oxyde de titane; (Dioxyde de titane)	30 mg/m3	330 mg/m3	2 000 mg/m3

Ingrédient	IDLH d'origine	IDLH révisé
peroxyde de dibenzoyl	1 500 mg/m3	Non disponible
Dioxyde de titane	5 000 mg/m3	Non disponible

Contrôles de l'exposition

Ingénierie appropriée contrôles	Les mesures d'ingénierie sont utilisées pour supprimer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions des travailleurs pour fournir ce niveau élevé de protection. Les types de base des contrôles techniques sont : Contrôles de processus qui impliquent de changer la manière dont une activité ou un processus de travail est effectué pour réduire le risque. Enceinte et/ou isolement de la source d'émission qui éloigne « physiquement » un danger sélectionné du travailleur et ventilation qui « ajoute » et « retire » de manière stratégique de l'air dans l'environnement de travail.
---------------------------------	---

Dentsply Lucitone 199 Powder

Protection personnelle	   
Protection des yeux et du visage	▸ Lunettes de protection à écrans latéraux - Lunettes de protection contre les produits chimiques. ▸ Les verres de contact constituent un risque particulier ; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et l'adsorption pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures.
Protection de la peau	Voir Protection des mains ci-dessous
Protection mains/pieds	▸ Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par ex. PVC. ▸ Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en caoutchouc de sécurité, par ex. Caoutchouc REMARQUE : ▸ Le matériau peut produire une sensibilisation cutanée chez les personnes prédisposées. Des précautions doivent être prises, lors du retrait des gants et autres équipements de protection, pour éviter tout contact possible avec la peau. ▸ Les articles en cuir contaminés, tels que les chaussures, les ceintures et les bracelets de montre, doivent être enlevés et détruits.
Protection du corps	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protection	Masque à poussière offrira une protection supplémentaire. ▸ Combinaisons. ▸ P.V.C. tablier. ▸ Crème barrière.

Protection respiratoire

Particules. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection minimal requis	Respirateur demi-masque	Respirateur intégral	Respirateur à ventilation assistée
jusqu'à 10 x ES	P1 Air-line*	-	PAPR-P1 -
jusqu'à 50 x ES	Air-line**	P2	PAPR-P2
jusqu'à 100 x ES	-	P3	-
		Air-line*	-
100+ x ES	-	Air-line**	PAPR-P3

* - Demande de pression négative ** - Débit continu

A(Toutes classes) = Vapeurs organiques, B AUS ou B1 = Gaz acides, B2 = Gaz acide ou acide cyanhydrique (HCN), B3 = Gaz acide ou acide cyanhydrique (HCN), E = Dioxyde de soufre (SO₂), G = Produits chimiques agricoles, K = Ammoniac (NH₃), Hg = Mercure, NO = Oxydes d'azote, MB = Bromure de méthyle, AX = Composés organiques à bas point d'ébullition (inférieur à 65 degC)

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence	Rose, pâte fluide à odeur caractéristique ; ne se mélange pas avec		
État physique	Solide divisé	Densité relative (Eau = 1)	Non disponible
Odeur	Non disponible	Coefficient de partage n-octanol / eau	Non disponible
Seuil d'odeur	Non disponible	Auto-inflammation température (°C)	>300
pH (comme fourni)	Non disponible	Température de décomposition	200
Point de fusion/point de congélation (°C)	Non disponible	Viscosité (cSt)	Sans objet
Point initial d'ébullition et ébullition plage (°C)	Sans objet	Poids moléculaire (g/mol)	Sans objet
Point d'éclair (°C)	304 (tcc)	Goût	Non disponible
Taux d'évaporation	Sans objet	Propriétés explosives	Non disponible
Inflammabilité	Sans objet	Propriétés oxydantes	Non disponible
Limite supérieure d'explosibilité (%)	Non disponible	Tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans objet
Limite explosive inférieure (%)	20g/m3	Composant volatile (%vol)	Sans objet
Pression de vapeur (kPa)	Sans objet	Groupe gaz	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Non miscible	pH en solution (1%)	Non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Sans objet	COV g/L	Non disponible

SECTION 10 DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	Instable en présence de matières incompatibles. Le produit est considéré comme stable. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Possibilité de réactions dangereuses réactions	Voir section 7

A continué...

Conditions à éviter	Voir section 7
Matériaux incompatibles	Voir section 7
Décomposition dangereuse produits	Voir section 5

SECTION 11 PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Il existe certaines preuves suggérant que le matériau peut provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. La réponse du corps à une telle irritation peut causer d'autres lésions pulmonaires. Les personnes souffrant d'une fonction respiratoire altérée, de maladies des voies respiratoires et d'affections telles que l'emphysème ou la bronchite chronique peuvent être davantage handicapées si des concentrations excessives de particules sont inhalées. Si des dommages antérieurs aux systèmes circulatoire ou nerveux se sont produits ou si des lésions rénales ont été subies, des dépistages appropriés doivent être effectués sur les personnes qui peuvent être exposées à un risque supplémentaire si la manipulation et l'utilisation du produit résultent en des expositions excessives. dans des expositions excessives.
Ingestion	Le matériau n'a PAS été classé par les directives CE ou d'autres systèmes de classification comme "nocif par ingestion". Cela est dû au manque de preuves animales ou humaines corroborantes.
Contact avec la peau	L'entrée dans la circulation sanguine, par exemple par des coupures, des écorchures, des plaies perforantes ou des lésions, peut produire des lésions systémiques avec des effets nocifs. Examinez la peau avant l'utilisation du matériau et assurez-vous que tout dommage externe est convenablement protégé.
Yeux	Le matériau peut produire une irritation oculaire modérée entraînant une inflammation. Une exposition répétée ou prolongée à des irritants peut provoquer une conjonctivite.
Chronique	Une exposition à long terme à des concentrations élevées de poussière peut entraîner des modifications de la fonction pulmonaire, c'est-à-dire une pneumoconiose, causée par des particules de moins de 0,5 micron pénétrant et restant dans les poumons. Il existe certaines preuves que l'inhalation de ce produit est plus susceptible de provoquer une réaction de sensibilisation chez certaines personnes par rapport à la population générale. Il existe des preuves limitées que le contact cutané avec ce produit est plus susceptible de provoquer une réaction de sensibilisation chez certaines personnes par rapport au population générale.

Dentsply Lucitone 199 Powder	TOXICITÉ	IRRITATION
	Non disponible	Non disponible
peroxyde de dibenzoyl	TOXICITÉ	IRRITATION
	dermique (mammifère) DL50 : >1000 mg/kg[2] DL50 Orale (rat) : 6400 mg/kg[2]	Yeux (lapin) : 500 mg/24heures -léger Effets sur la peau (MAK) : très faible
Dioxyde de titane	TOXICITÉ	IRRITATION
	dermique (hamster) DL50 : >=10000 mg/kg[2] DL50 Orale (rat) : >2000 mg/kg [1]	Yeux : aucun d'effet indésirable observé (pas irritant)[1] Peau (humain) : 0,3 mg / 3D (int) - léger* Peau : aucun d'effet indésirable observé (pas irritant)[1]
Légende:	1. Valeur obtenue auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Substances enregistrées - Toxicité aiguë 2.* Valeur obtenue à partir de la fiche de données de sécurité du fabricant. Sauf indication contraire, données extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

PEROXYDE DE DIBENZOYLE	Les informations suivantes font référence aux allergènes de contact en tant que groupe et peuvent ne pas être spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par une urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par ex. l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires médiées par les anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec elle sont tout aussi importantes. Le matériau peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé provoquant une inflammation. Une exposition répétée ou prolongée à des irritants peut provoquer une conjonctivite. Le peroxyde de benzoyl peut causer une double vision, des problèmes respiratoires, un excès de salive et une formation de larmes, des rougeurs de la peau et des changements dans l'activité motrice. Il n'a pas produit d'effets indésirables sanguins ou biochimiques, de mutation génétique ou de preuve de cancer. L'administration orale répétée peut entraîner une diminution du poids des testicules et du nouveau-né. La substance est classée par le IARC dans le groupe 3 : Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées dans les tests sur les animaux.
------------------------	--

Dentsply Lucitone 199 Powder

DIOXYDE DE TITANE	* IUCLID Des études en laboratoire (in vitro) et sur des animaux montrent que l'exposition au produit peut entraîner un risque possible d'effets irréversibles, avec la possibilité de produire une mutation. Les symptômes semblables à ceux de l'asthme peuvent persister pendant des mois, voire des années après la fin de l'exposition au matériau. Cela peut être dû à une affection non allergique connue sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies respiratoires (RADS) qui peut survenir après une exposition à des niveaux élevés de composé hautement irritant. Les principaux critères de diagnostic du RADS comprennent l'absence de maladie antérieure des voies respiratoires chez un individu non atopique, avec l'apparition soudaine d'une persistante des symptômes semblables à ceux de l'asthme dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. D'autres critères de diagnostic du RADS comprennent un modèle de flux d'air réversible sur les tests de la fonction pulmonaire, une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur les tests de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. L'exposition au dioxyde de titane se fait par inhalation, ingestion ou contact avec la peau. Lorsqu'il est inhalé, il peut se déposer dans les tissus pulmonaires et les ganglions lymphatiques, provoquant un dysfonctionnement des poumons et du système immunitaire. L'absorption par l'estomac et les intestins dépend de la taille de la particule. Il ne pénétrerait que la couche la plus externe de la peau, ce qui suggère qu'une peau saine peut constituer une barrière efficace. Il n'y a pas de données substantielles sur les dommages génétiques, bien que des cas aient été signalés chez des animaux expérimentaux. Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée dans la recherche documentaire. Le matériau peut produire une irritation oculaire modérée entraînant une inflammation. Une exposition répétée ou prolongée à des irritants peut provoquer une conjonctivite. MISE EN GARDE : Cette substance a été classée par le IARC dans le Groupe 2B : Substances possiblement cancérogènes pour les humains.
-------------------	---

A continué...

Dentsply Lucitone 199 Powder

PEROXYDE DE DIBENZOYLE & DIOXYDE DE TITANE		Le matériau peut provoquer une irritation cutanée après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau une rougeur, un gonflement, la production de vésicules, une desquamation et un épaississement de la peau.	
Toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation/corrosion cutanée	✗	Reproductivité	✗
Dommages/irritations oculaires sévères	✗	STOT - exposition simple	✗
Respiratoire ou Peau sensibilisation	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénicité	✗	Danger en cas d'aspiration	✗

Légende: ✗ – Les données ne sont pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification – Les données sont disponibles pour effectuer la classification

SECTION 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Dentsply Lucitone 199 Powder	POINT FINAL	DURÉE DU TEST (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
peroxyde de dibenzoyl	POINT FINAL	DURÉE DU TEST (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	CL50	96	Poisson	0,06mg/L	2
	CE50	48	Crustacés	0,11mg/L	2
	CE50	72	Algues ou autres plantes aquatiques	0,042mg/L	2
	NOEC	72	Algues ou autres plantes aquatiques	0,02 mg/L	2
Dioxyde de titane	POINT FINAL	DURÉE DU TEST (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	CL50	96	Poisson	>1-mg/L	2
	CE50	48	Crustacés	>1-mg/L	2
	CE50	72	Algues ou autres plantes aquatiques	5,83mg/L	4
	NOEC	336	Poisson	0,089mg/L	4
Légende: Extrait de 1. IUCLID Données de toxicité 2. Europe ECHA Substances enregistrées - Informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données sur la toxicité aquatique (Estimé) 4. EPA des États-Unis, B se de données Ecotox - Données sur la toxicité aquatique 5. ECETOC Données d'évaluation des risques aquatiques 6. NITE (Japan) - Données de bioconcentration 7. METI (Japan) - Données de bioconcentration 8. Données du fournisseur					

NE PAS rejeter dans les égouts ou les cours d'eau.

Persistance et dégradabilité

Ingrédient	Persistance : Eau/Sol	Persistance : Air
peroxyde de dibenzoyl	FAIBLE (Demi-vie = 14 jours)	FAIBLE (Demi-vie = 21,25 jours)
Dioxyde de titane	HAUTE	HAUTE

Potentiel bioaccumulatif

Ingrédient	Bioaccumulation
peroxyde de dibenzoyl	FAIBLE (LogKOW = 3,46)
Dioxyde de titane	FAIBLE (BCF = 10)

Mobilité dans le sol

Ingrédient	Mobilité
peroxyde de dibenzoyl	FAIBLE (KOC = 771)
Dioxyde de titane	FAIBLE (KOC = 23,74)

SECTION 13 PRÉCAUTIONS POUR L'ÉLIMINATION.

Méthodes de traitement des déchets

Produit / Élimination des emballages	- Les conteneurs peuvent toujours présenter un danger/risque chimique lorsqu'ils sont vides. Retourner au fournisseur pour réutilisation/recyclage si possible. Par ailleurs : - Si le contenant ne peut pas être suffisamment bien nettoyé pour s'assurer qu'il ne reste pas de résidus ou si le contenant ne peut pas être utilisé pour entreposer le même produit, le percez pour empêcher qu'il soit réutilisé l'enfouir dans une décharge autorisée. - Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et observez toutes les notices relatives au produit. Recyclez dans la mesure du possible. - Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour l'élimination si aucune installation de traitement ou d'élimination appropriée ne peut être identifiée. - Éliminer par : enfouissement dans une décharge spécifiquement autorisée à recevoir des déchets chimiques et/ou pharmaceutiques ou Incinération dans un appareil autorisé (après mélange avec un matériau combustible approprié) - Décontaminer les contenants vides. Respecter toutes les mesures de protection indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que les contenants soient nettoyés et détruits.
---	---

A continué...

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Étiquettes requises

Polluant maritime	NON
HAZCHEM	Sans objet

Transport terrestre (ADG) : NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee) : NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC

Sans objet

SECTION 15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations / législations spécifiques relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement pour la substance ou le mélange

LE PEROXYDE DE DIBENZOYLE SE TROUVE DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTES

Système australien d'information sur les produits chimiques dangereux (HCIS) - Produits chimiques dangereux	Norme australienne pour la classification uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP) - Annexe 4
Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Norme australienne pour la classification uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP) - Annexe 5
Norme australienne pour la classification uniforme des médicaments et des poisons (SUSMP) - Annexe 2	International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents classés par les monographies du CIRC

LE DIOXYDE DE TITANE EST TROUVÉ DANS LES LISTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTES

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B : Substances possiblement cancérogènes pour les humains
Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques hautement préoccupants	Liste internationale de l'OMS des valeurs limites d'exposition professionnelle (LEP) proposées pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)
International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents classés par les monographies du CIRC	

Statut de l'Inventaire national

Inventaire National	Statut
Australie - AICS	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non. (peroxyde de dibenzoyl)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japan - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
ÉTATS-UNIS TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexico - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russia - ARIPS	Oui
Légende:	Oui = Tous les ingrédients déclarés CAS sont sur l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés par le CAS ne figurent pas dans l'inventaire et ne sont pas exemptés de l'inscription (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	01/11/2019
Date initiale	01/11/2009

Résumé de la version de la FDS

Version	Date de publication	Sections mises à jour
4,1,1,1	01/11/2019	Mise à jour unique du système. REMARQUE : Cela peut ou non changer la classification SGH

Autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels s'est appuyée sur des sources officielles et faisant autorité ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant les références de la littérature disponible.

La FDS est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour faciliter l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés par référence aux scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en considération.

Dentsply Lucitone 199 Powder

Définitions et abréviations

[A continué...](#)

PC—MPT : Concentration autorisée - Moyenne pondérée dans le temps
PC—LECT : Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
IARC : Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH: Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux:
Limite d'exposition à court terme
TEEL : Limite d'exposition temporaire d'urgence.
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la
santé OSF : Facteur de sécurité des odeurs
NOAEL : Niveau sans effet nocif observé LOAEL :
Niveau d'effet nocif observé le plus bas VLS : Valeur
limite de seuil
LOD : Limite de détection OTV
: Valeur seuil d'odeur
BCF : Facteurs de bioconcentration
BEI : Indice d'exposition biologique

Ce document est protégé par le droit d'auteur.

En dehors de toute utilisation équitable à des fins d'étude privée, de recherche, de révision ou de critique, comme le permet la Loi sur le droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par
quelque procédé que ce soit sans l'autorisation écrite de CHEMWATCH.

TEL (+61 3) 9572 4700.